

qui l'accompagna dans ses missions, prenait plaisir à nous raconter, entre autres épisodes, la scène terrible du sursis accordé aux Anglais du Ristigouche, au moyen d'une promesse faite peut-être un peu à la légère, mais qui fut loyalement ratifiée par le comte de Dalhousie."

II

Dès son retour de la baie des Chaleurs, M. Faucher de Saint-Maurice commença ses études au Séminaire de Québec où il eut pour compagnons de classe, S. G. Mgr Taschereau, Archevêque de Québec; Mgr Langevin, évêque de Rimouski; les honorables MM. Letellier de Saint Just, ex-gouverneur de la province, Chauveau, qui a été premier ministre, David Ross, ex-procureur-général, etc., etc., etc., et les abbés Bélanger et Darveau, dont l'un fut trouvé gelé, martyr de son dévouement et du devoir, surpris par cette mort atroce lorsqu'il allait porter le viatique à un malade, dans les forêts de Blandford; et l'autre fut martyrisé par les Indiens des prairies de l'Ouest.

Les études de M. Faucher furent solides et brillantes. Le 3 juillet 1837 il était admis à l'étude du droit, chez l'honorable juge Bacquet, et le 9 juillet 1842 il recevait son diplôme d'avocat et fondait, avec celui qui, plus tard, devait être l'honorable juge Tessier, l'important bureau de Faucher et Tessier. Pendant plusieurs années, il exerça la profession légale: une nombreuse clientèle était venue récompenser ses efforts, mais bientôt son imagination vive et son activité dévorante se trouvèrent mal à l'aise au milieu des arguties de la loi. Il abandonna le droit pour se livrer à l'exploitation de ses terres et de ses forêts. Riche seigneur sous le vieux système féodal, des fiefs de Vitry, de Mont-à-Peine et de Vincennes, il fut à différentes reprises nommé maire de Beaumont et préfet du comté de Bellechasse.

En 1851, cédant à la sollicitation de ses amis, il brigua les suffrages du comté de Bellechasse, pour l'assemblée législative. Une petite majorité fit élire son adversaire, l'honorable M. Chabot, qui venait d'être nommé ministre des Travaux Publics, mais l'adresse que M. Faucher de Saint Maurice envoya alors à ses électeurs — le 29 novembre 1851, — mérite à plus

d'un titre d'être rappelée ici. Après avoir dit qu'il serait en faveur de "la passation du projet de loi du chemin de fer de Québec à Halifax, voie ferrée qui sera sans doute continuée dans toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, et qui fera du Canada un des pays les plus florissants du monde," M. Faucher ajoutait :

"— Pourquoi dans un pays agricole comme le nôtre, l'agriculture ne serait-elle pas représentée dans l'Exécutif? Pourquoi ne serait-il pas créé dans ce pays un portefeuille de l'agriculture, à l'exemple des autres nations? Je n'oublierai jamais que j'appartiens à la classe des agriculteurs, et je veux travailler constamment dans l'intérêt de l'agriculture, trop négligée jusqu'à ce jour: je puis le dire, c'est la principale raison qui m'engage à rechercher vos suffrages. Qui ne sait que la colonisation de nos cantons est de la plus grande importance pour la race française au Canada? Je serai un de ceux, qui, à tout prix, essayera d'empêcher l'affaiblissement de ma race, en légiférant de manière à arrêter l'émigration de la population franco-canadienne à l'étranger."

Ces nobles paroles, dites, il y a déjà vingt-neuf ans, par ce patriote sincère, méritent d'être rappelées aujourd'hui sur sa tombe. Le vœu exprimé par cet homme de bien a été rempli. Un ministre de l'agriculture siège dans le conseil de la nation, mais qui se rappelle du nom de celui qui a été le premier à réclamer cette importante innovation?

Une question d'un intérêt non moindre était traitée aussi dans cette adresse, par M. Faucher de Saint Maurice. Seigneur lui-même, et jouissant alors de toutes les prérogatives attachées à ce rang, il disait aux électeurs de Bellechasse: "— Quant à la tenure seigneuriale, je veux avant tout être juste et honnête. Les censitaires doivent avoir justice et je mettrai tout en œuvre pour aider à faire disparaître les abus de la tenure seigneuriale." Noble et philanthropique langage qu'il était rare d'entendre à cette époque.

À partir de 1852, la fortune qui, jusque là, qui avait souri à M. Faucher de Saint-Maurice, l'abandonna. Coup sur coup l'incendie du manoir seigneurial de Beaumont, un débordement des